



Mardi le 13 janvier 2015

À la session régulière du Conseil de la Municipalité d' Otter Lake, tenue à la date susmentionnée à 19H00, au 15, avenue Palmer (Bureau municipal), et à laquelle sont présent Son Honneur le Maire Monsieur GRAHAM HAWLEY; mesdames les Conseillères JENNIFER VADNEAU, VICKY DUBEAU et Messieurs les Conseillers JACQUE GAUTHIER, CLAUDE PICHÉ, MAURICE LAFLEUR tous formant quorum sous la présidence du Maire.

ABSENT : Conseillère NANCY DAGENAI (Motivée)

La Directrice générale Madame ANDREA LAFLEUR est aussi présente.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.

01-01-2015

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER JACQUE GAUTHIER
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

Adoption de l'ordre du jour avec ajouts à « **Divers** »

1. Maire M. Graham Hawley : OUI
2. Siege #1 M. Maurice Lafleur:
3. Siege #2 Mme Nancy Dagenais:
4. Siege #3 Mme Jennifer Vadneau: OUI
5. Siege #4 Mme Vicky Dubeau:
6. Siege #5 M. Claude Piché:
7. Siege #6 M. Jacque Gauthier: OUI

Directrice Générale Andrea Lafleur :

02-01-2015

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER JENNIFER VADNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la réunion régulière du conseil le 2 décembre 2014 soit accepté tel que rédigé.

Adopté

03-01-2015

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER CLAUDE PICHÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil le 9 décembre 2014 soit accepté tel que rédigé.

Adopté

04-01-2015

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER JACQUE GAUTHIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire budgétaire du conseil le 17 décembre 2014 soit accepté tel que rédigé.

Adopté

05-01-2015

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER MAURICE LAFLEUR

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

IT WAS MOVED BY COUNCILOR MAURICE LAFLEUR
AND UNANIMOUSLY RESOLVED

QUE la municipalité d'Otter Lake augmente le taux de rémunération des élus comme suit :

Conseiller/Conseillères: de 495.00\$ a 545.00\$ (augmentation de 50.00\$) par mois (incluant l'allocation)

Maire: de 1485.00\$ a 1635.00\$ (augmentation de 150.00\$) par mois (incluant l'allocation)

Membres du comité chemin publics : 25.00\$ par mois pour aider avec le cout de l'essence

Adopté

06-01-2015

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER JENNIFER VADNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake augmente le taux de rémunération des employés comme suit :

Taux horaire / salaire : augmentation de 3%, cout de vivre et salaires selon le tableau de rémunération 2015 (Annexe A)

Jours de maladie: augmentation de 1 jour chaque deux mois de travail a 1 jour chaque mois de travail, payable au mois de décembre chaque année si non utiliser

Adopté

07-01-2015

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER JACQUE GAUTHIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake renouvelle leur adhésion à l'FQM avec une cotisation annuelle pour 2015 de 1290.91\$ taxe inclus.

Adopté

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

08-01-2015

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER VICKY DUBEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake donne l'autorisation à Andrea Lafleur de signer l'entente avec Judy Hearty pour la position à la patinoire pour l'hiver avec un frais de 350.00\$ par semaine. (Annex B)

Adopté

09-01-2015

CONSIDÉRANT QUE l'Inspecteur général des institutions financières, à la demande du ministre des Affaires municipales, a délivré des lettres patentes pour constituer la Mutuelle des municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de cette mutuelle est de pratiquer l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités qui en sont membres et leurs organismes mandataires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge que ce projet de mutualité présente une solution à la gestion de ses risques qui s'avère plus avantageuse que la solution du recours au marché actuel et qu'il y a lieu que la municipalité en devienne membre;

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER JACQUE GAUTHIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité devienne membre de la Mutuelle des municipalités du Québec aux fins de transiger ses affaires d'assurance avec cette mutuelle;

QUE la municipalité accepte de devenir partie à la convention créant la Mutuelle en vertu des articles 711.2 et suivants du *Code municipal du Québec* et 465.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et signée par les municipalités fondatrices de la Mutuelle le 3 avril 2003, dont une copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE la municipalité verse une somme de 100 \$ pour acquitter la contribution annuelle;

QUE la municipalité contracte ses assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec, les conditions pour la prochaine année étant énoncées dans la proposition préliminaire datée du 28 novembre 2014;

QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

Adopté

10-01-2015

ATTENDU QUE le Département d'incendie d'Otter Lake a besoin d'autres membres certifié avec leur formation Pompier 1

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec va maintenant payer les frais pour le cours de Pompier 1

ATTENDU QUE M Gilly Lavigne est maintenant disponible pour retourner au Département d'incendie et aimerais prendre le cours de Pompier 1 qui sera donner ici a Otter Lake

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER VICKY DUBEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake accepte le retour de M Gilly Lavigne au Département d'incendie et qu'on l'enregistre pour prendre le cours Pompier 1 à Otter Lake.

Adopté

Avis de motion est par les présentes donné par **JENNIFER VADNEAU** pour modifier le règlement sur les roulottes.

Avis de motion est par les présentes donné par **CLAUDE PICHÉ** pour créer un règlement concernant l'enregistrement des entreprises sur notre territoire.

11-01-2015

Règlement 01-01-2015 abrogeant et modifiant tous règlements antérieurs pourvoyant à la taxation pour l'année 2015 de la Municipalité d'Otter Lake.

Considérant Qu' un avis de motion a été donné le 17 décembre 2014;

Considérant Qu' il est opportun de réviser le taux de taxes et les taux de service pour l'année 2015

Pour ces motifs,

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

Il est proposé par **CLAUDE PICHÉ** et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 01-01-2015 abrogeant et modifiant tous règlements antérieurs pourvoyant à la taxation pour l'année 2015 de la Municipalité d'Otter Lake.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OTTER LAKE

Article 1 – Taux de taxes générale

- Article 1.1** Taux de 0.70 \$ par tranchée de 100 \$ d'évaluation foncière
- Article 1.2** 18 % d'intérêts sur les retards de paiements
- Article 1.3** Paiement de facture de taxe en 3 installations – si montant plus que 300 \$
- 1^{er} paiement de 40 % date d'échéance 1^{er} avril 2015
- 2^{ième} paiement 30% date d'échéance 1^{er} juillet 2015
- 3^{ième} paiement 30% date d'échéance 1^{er} septembre 2015

Article 2 Taux pour distribution du service d'aqueduc aux usagers:

| | |
|---------------------------|-------------|
| Résidentiel | 150.00 \$ |
| Résidentiel avec commerce | 225.00 \$ |
| Duplex | 300.00 \$ |
| Triplex | 450.00 \$ |
| Quadruplex | 600.00 \$ |
| 7 unités | 1,050.00 \$ |
| Restaurant | 450.00 \$ |
| Hotel/Motel/Bar | 450.00 \$ |
| Saisonnier | 75.00 \$ |
| Buanderie | 450.00 \$ |

Article 3 **Taux pour site de réception des matières résiduelles**

Fixe de 100,00 \$

Article 3.1 **Coûts additionnelle**

| | | |
|----------------------|------------|----------|
| Canapé | 100-150 lb | 20.00 \$ |
| Causeuse | 30-50 lb | 10.00 \$ |
| Chaise de cuisine | 10-15 lb | 5.00 \$ |
| Matelas (régulier) | 100 lb | 10.00 \$ |
| Matelas (très grand) | 150 lb | 20.00 \$ |

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

| | | |
|---------------------------|----------|-----------------|
| Sommier | 40-50 lb | 10.00 \$ |
| Tapis, sous-tapis | | 0.20 \$ / livre |
| Bureau de chambre (petit) | | 10.00 \$ |
| Bureau de chambre (gros) | | 20.00 \$ |

| | | |
|-----------------------------------|--|-------------|
| Recyclage | | aucun frais |
| Métal | | aucun frais |
| Broussailles de moins de 4 pouces | | aucun frais |
| Pneus | | aucun frais |
| Batterie | | aucun frais |
| Peinture | | aucun frais |
| Électroménagers | | aucun frais |

Article 4 **Taux pour défrayer les coûts de l'achat du camion de pompier.**

Fixe de 50,00 \$ par unités de l'ensemble des immeubles imposables.

Article 5 **Taux pour la mise aux normes des infrastructures d'eau potable règlement d'emprunt #005-11-2009**

ARTICLE 5.1 Pour pourvoir à 25% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Taux de 8,00 \$

ARTICLE 5.2 Pour pourvoir à 75% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe "A" jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin.

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

| ANNEXE A - | <u>Catégories d'immeubles</u> | <u>Nombre d'unités</u> | |
|-------------------|--|-------------------------------|-----------|
| A | <u>Résidentiel</u> | | |
| | Immeuble résidentiel chaque logement | 1 | 142.00 \$ |
| | Immeuble résidentiel avec commerce | 1,5 | 209.00 \$ |
| | Immeuble saisonnier | 1 | 142.00 \$ |
| B | <u>Commercial</u> | | |
| | a) Epicerie | 1,5 | 209.00 \$ |
| | b) Dépanneur | 1,5 | 209.00 \$ |
| | c) Salon de coiffure | 1,5 | 209.00 \$ |
| | d) Restaurant/Hotel/Bar/Salon | 1,5 | 209.00 \$ |
| | e) Buanderie | 2 | 276.00 \$ |
| | f) Station de service | 1,5 | 209.00 \$ |
| | g) Roulotte de patate frites | 1,5 | 209.00 \$ |
| | h) Magasin général & articles variées | 1 | 142.00 \$ |
| | i) Commerce à but non lucratif | 1 | 142.00 \$ |
| | j) Boulangerie | 1,5 | 209.00 \$ |
| | k) Gîte du passant | 1,5 | 209.00 \$ |
| C | <u>Autre immeuble commercial</u> | | |
| | a) Bureau professionnel | 1,5 | 209.00 \$ |
| | b) Bureau de poste | 1,5 | 209.00 \$ |
| | c) Bureaux gouvernementaux – privés | 1,5 | 209.00 \$ |
| D | <u>Terrain vacant constructible</u> | ,5 | 83.00 \$ |

Article 6 **Roulottes**

Un frais de 150.00\$ par année pour une roulotte temporaire amovibles.

Article 7 **Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.**

Divers

Maire M. Graham Hawley: Achats d'ordinateur pour le conseil

Siege #1 M. Maurice Lafleur:

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

Siège #2 Mme Nancy Dagenais:

Siège #3 Mme Jennifer Vadneau : Sport et récréation

Siège/ #4 Mme Vicky Dubeau:

Siège #5 M. Claude Piché:

Siège #6 M. Jacque Gauthier:

Lac Dumont Colin Lachance

12-01-2015

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER VICKY DUBEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake donne l'autorisation à Andrea Lafleur de commander 7 ordinateurs portable pour le maire et les conseillers de WEPC à Shawville. Cout total de 2,937.61\$ incluant taxe selon la soumission numéro 1956.

Adopté

Information aux membres du Conseil

- Rapport de l'inspecteur en bâtiment
 - Rapport du maire
 - Rapport du chef pompier
-

Correspondance

- | | |
|--------------------|-----------|
| 1. Rejean Bussiere | Roulotte |
| 2. École St. John | Chandails |
-

13-01-2015

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER CLAUDE PICHE

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake donne 150.00\$ a l'École St-Johns a Campbell's Bay pour couvrir une moitié des frais de chandails contre la brutaliser pour les 25 élèves qui viens de notre municipalité.

Adopté

14-01-2015

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER JENNIFER VADNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les comptes soient payés

Adopté

CERTIFICATS DES FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES :

Je soussigné, Andrea Lafleur, directrice générale, certifie par les présentes, qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses au total de 95,654.84\$ ont été projetées.

Signé à Otter Lake, Québec
Ce 13^{ie} jour de janvier 2015.

Andrea Lafleur, Directrice générale

| | |
|----------------------------------|----------------------|
| Comptes à payer: | 95,654.84 \$ |
| Factures prépayées: | 350.00 \$ |
| Salaires élus et employé: | 30,225.37 \$ |
| Totale : | 126,230.21 \$ |

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

Période de questions 30 minutes

15-01-2015

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER JACQUE GAUTHIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la réunion soit levée a 20H20.

Adopté

GRAHAM HAWLEY, Maire

ANDREA LAFLEUR, Directrice générale